

Catégorie Fidelity Revenu mensuel

Série F8

7 MARS 2025

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Catégorie Fidelity Revenu mensuel - série F8 (le « Fonds ») dont vous devriez prendre connaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Fidelity Investments Canada s.r.i. (« Fidelity ») au 1 800 263-4077 ou à l'adresse sc.francais@fidelity.ca, ou visitez le fidelity.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.

BREF APERÇU*

CODES DU FONDS	(\$ CA) SF : 436 (\$ US) SF : 463
DATE DE CRÉATION DE LA SÉRIE	28 septembre 2011
VALEUR TOTALE DU FONDS AU 31 JANVIER 2025	1,775 milliard \$
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	0,92 %

GESTIONNAIRE DU FONDS	Fidelity Investments Canada s.r.i.
GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE	Fidelity Investments Canada s.r.i.
DISTRIBUTIONS	Dividendes sur les gains en capital, fin janvier; remboursement de capital et/ou dividendes ordinaires, fin de chaque mois
PLACEMENT MINIMUM†	Initial : 5 000 \$, supplémentaire : 25 \$

* Le présent document vise les actions de série F8 offertes dans le cadre du Programme Privilège de Fidelity (le « Programme »). Veuillez vous reporter à la rubrique « Combien cela coûte-t-il? » ci-après pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme.

† Ces montants peuvent changer de temps à autre, et Fidelity peut renoncer à cette exigence. Consultez la rubrique « Frais du fonds » pour connaître les seuils de placement minimal liés aux remises sur les frais applicables aux actions de série F8 dans le Programme, et communiquez avec votre représentant pour obtenir des précisions.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit principalement, soit directement, soit par l'intermédiaire de placements dans des fonds sous-jacents, dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe. Le Fonds peut investir jusqu'à 50 % de son actif net dans des titres étrangers et investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres d'instruments immobiliers privés.

La composition neutre du Fonds correspond à 55 % de titres de capitaux propres et à 45 % de titres à revenu fixe, mais le Fonds peut s'en écarter dans une proportion de plus ou moins 15 %.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 janvier 2025. Les placements du Fonds sont appelés à changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (31 JANVIER 2025)

1	Fonds Fidelity Obligations canadiennes Composantes multi-actifs	19,91 %
2	Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada Composantes multi-actifs	18,35 %
3	Fiducie de placement Fidelity Dividendes mondiaux	14,17 %
4	Fonds Fidelity Dividendes Composantes multi-actifs	12,80 %
5	Fonds Fidelity Discipline Actions Canada	6,61 %
6	Billets du Trésor américain	3,79 %
7	Fonds Fidelity Immobilier mondial Composantes multi-actifs	3,44 %
8	iShares Core MSCI Emerging Markets ETF	2,90 %
9	Fonds Fidelity Créances Marchés émergents Composantes multi-actifs - Devises locales	2,27 %
10	iShares Comex Gold Trust ETF	2,04 %

Pourcentage total des 10 principaux placements **86,28 %**
Nombre total de placements **904**

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (31 JANVIER 2025)

PAR TYPE D'ACTIF	%	PAR PAYS (COMPREND LA TRÉSORERIE)	%
Actions étrangères	32,90 %	Canada	48,14 %
Actions canadiennes	27,68 %	États-Unis	27,99 %
Obligations étrangères	10,62 %	Royaume-Uni	5,28 %
Obligations de provinces canadiennes	6,76 %	Multi-pays - FNB de marchés émergents	2,90 %
Obligations de sociétés canadiennes	6,49 %	Multi-pays - FNB européens	2,02 %
Obligations fédérales canadiennes	5,35 %	France	1,51 %
Obligations américaines à rendement élevé	3,15 %	Allemagne	1,39 %
Trésorerie	2,59 %	Japon	1,37 %
Obligations d'organismes publics canadiens	1,83 %	Autres pays et actifs nets	9,40 %
Autres placements et actifs nets	2,63 %		

■ QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins, mais il est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Fidelity estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

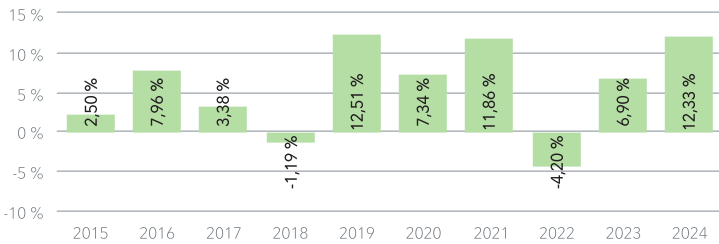
Comme la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer tout l'argent que vous avez investi.

■ QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des actions de série F8 du Fonds au cours des 10 dernières années. Le rendement est présenté après déduction des frais. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Le graphique indique le rendement des actions de série F8 du Fonds au cours de chacune des 10 dernières années. La valeur du Fonds a diminué pendant 2 des 10 années. Les rendements indiqués et leur variation d'une année à l'autre peuvent vous aider à évaluer les risques associés au Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



MEILLEUR ET PIRE RENDEMENTS SUR TROIS MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendements des actions de série F8 du Fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	RENDEMENT	3 MOIS SE TERMINANT LE	SI VOUS AVIEZ INVESTI 1 000 \$ AU DÉBUT DE LA PÉRIODE
Meilleur rendement	9,7 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 097 \$
Pire rendement	-9,9 %	31 mars 2020	Votre placement chuterait pour s'établir à 901 \$

RENDEMENT MOYEN

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des actions de série F8 du Fonds il y a 10 ans aurait accumulé 1 748 \$. Cela représente un rendement annuel composé de 5,7 %.

■ À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

- Aux investisseurs qui :
- prévoient détenir leur placement de moyen à long terme
 - souhaitent obtenir une exposition à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe
 - souhaitent bénéficier d'un potentiel de revenu et de gains en capital
 - souhaitent profiter de l'avantage d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds
 - peuvent s'accommoder de la volatilité des rendements généralement associée aux placements dans des titres de capitaux propres
 - souhaitent toucher des distributions mensuelles fiscalement avantageuses
 - cherchent à bénéficier de remises sur les frais de gestion et d'administration combinés en fonction du montant de leur placement dans le Programme

Le Fonds n'est pas un placement approprié si vous avez un horizon de placement à court terme.

Les investisseurs des régimes enregistrés doivent savoir que le Fonds pourrait, de temps à autre, assumer une charge d'impôts qui réduirait le rendement.

Vous ne pouvez pas souscrire des titres de ce Fonds au sein d'un régime enregistré. Vous pourriez plutôt souscrire des titres du Fonds Fidelity Revenu mensuel.

■ UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds qui ne sont pas un remboursement de capital s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Les distributions du fonds qui représentent un remboursement de capital ne sont pas incluses dans votre revenu imposable, mais auront une incidence sur vos gains ou pertes en capital au moment de la vente.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais et les charges que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des actions de série F8 du Fonds. Les frais et charges, y compris les commissions, peuvent varier entre les séries d'un fonds et entre les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Les actions de série F8 du Fonds font automatiquement partie du Programme. Le Programme offre une réduction des frais de gestion et d'administration, versée sous la forme d'un réinvestissement de distributions (« remises sur les frais »), qui augmente progressivement en fonction de la valeur de l'actif, résultant en des frais de gestion et d'administration combinés moins élevés (avant la taxe de vente) que prévu. Nous verserons automatiquement des remises sur les frais applicables aux actions de série F8 du Fonds lorsque la valeur de votre actif atteint le seuil de placement admissible. Si vous ne respectez plus les critères du seuil de placement admissible d'un palier donné des remises sur les frais, nous diminuerons automatiquement le taux des remises sur les frais à celui d'un palier inférieur, ce qui donnera lieu à des frais de gestion et d'administration combinés plus élevés (avant la taxe de vente) sans toutefois être supérieurs aux frais de gestion et d'administration combinés de la série F8. Veuillez vous reporter au tableau des remises sur les frais à la rubrique « Frais du fonds » ci-après. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme, consultez les rubriques « Souscriptions, échanges et rachats » et « Frais et charges » dans le prospectus simplifié du Fonds, et communiquez avec votre représentant.

FRAIS DE SOUSCRIPTION

Vous ne versez aucuns frais de souscription à l'achat ou à la vente des actions de série F8 du Fonds.

FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement.

Au 30 novembre 2024, les frais associés au Fonds représentaient 0,98 % de sa valeur, ce qui équivaut à 9,80 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	TAUX ANNUEL (EN TANT QUE % DE LA VALEUR DU FONDS)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'administration fixes, et de certains frais d'exploitation (coûts du fonds) du Fonds. Fidelity a renoncé à certains frais liés au Fonds. Si elle ne l'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé.	0,92 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	0,06 %
FRAIS DU FONDS	0,98 %

Les remises sur les frais applicables aux actions de série F8 sont présentées dans le tableau ci-après :

VALEUR DE L'ACTIF	PALIER	REMISE SUR LES FRAIS
0 \$ - 249 999 \$		s.o.
250 000 \$ - 999 999 \$	1	0,025 %
1 000 000 \$ - 2 499 999 \$	2	0,050 %
2 500 000 \$ - 4 999 999 \$	3	0,075 %
5 000 000 \$ - 9 999 999 \$	4	0,125 %
10 000 000 \$ - 24 999 999 \$	5	0,175 %
25 000 000 \$ - 49 999 999 \$	6	0,200 %
50 000 000 \$ et plus	7	0,225 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée sur les actions de série F8.

AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, conservez, vendez ou échangez les actions du Fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations à court terme	Si vous vendez ou échangez des actions dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant le Fonds, vous pourriez devoir verser 1 % de la valeur de ces actions ou votre compte pourrait faire l'objet d'une restriction ou d'une fermeture. Ces frais sont versés au Fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant pourrait vous imputer jusqu'à 2 % de la valeur des actions que vous échangez contre des titres d'une autre série du Fonds ou d'un autre Fonds Fidelity.
Frais de comptes à services rémunérés	Vous pouvez souscrire et détenir des actions de cette série dans un compte à services rémunérés que vous détenez auprès de la société de votre représentant ou par l'intermédiaire de votre courtier à escompte (si la société de votre représentant ou votre courtier à escompte offre des titres de série F). Si vous détenez vos actions dans un compte à services rémunérés, vous pourriez verser des frais directement à la société de votre représentant ou à votre courtier à escompte.
Frais de service-conseil	Si vous ne détenez pas des actions de cette série dans un compte à services rémunérés pour lequel la société de votre représentant pourrait vous imputer des frais directement, vous pouvez choisir de conclure une convention relative aux frais de service-conseil avec la société de votre représentant et Fidelity. Si vous concluez une convention relative aux frais de service-conseil, Fidelity prélèvera les frais de service-conseil (plus les taxes applicables) auprès de vous au nom de la société de votre représentant en effectuant le rachat des actions de cette série du Fonds et en remettant le montant à la société de votre représentant. Lorsqu'une telle convention a été conclue, les frais de service-conseil annuels maximaux que nous préleverons au nom de la société de votre représentant correspondent à 1,50 % (compte non tenu des taxes applicables).
Frais pour rachats appréciables	Si vous avez été informé que vous détenez un pourcentage appréciable des titres d'un Fonds, vous serez assujéti à une pénalité de 1 % de la valeur des actions que vous vendez ou échangez si vous vendez ou échangez ces actions du Fonds dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant les titres du Fonds. Vous pourriez être assujéti à une pénalité de 1 % de la valeur des actions si vous omettez de fournir à Fidelity le préavis requis avant d'effectuer un rachat appréciable. Ces frais sont versés au Fonds.

APERÇU DU FONDS

Catégorie Fidelity Revenu mensuel
Série F8



■ ET SI JE CHANGE D'AVIS?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'intenter une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

■ POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Fidelity ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Fidelity Investments Canada s.r.i.	TÉLÉPHONE :	416 307-5200
483 Bay Street, North Tower	SANS FRAIS :	1 800 263-4077
Suite 300	COURRIEL :	sc.francais@fidelity.ca
Toronto (Ontario) M5G 2N7	SITE WEB :	fidelity.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilières.ca.